



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 038-213803364-20250324-CM_2025_19-DE



DÉLIBÉRATION : 2025-19

OBJET : ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS US REVENTINOISE ET AVSR BASKET

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 24 MARS 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 20 MARS 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 16 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier	X				JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Didier LAROSE

NOTE DE SYNTHÈSE :

La commune de Reventin-Vaugris participe activement au développement du sport local par le biais d'aides aux associations sportives. Elle leur accorde diverses subventions afin de les aider à organiser des manifestations ou faciliter la pratique sportive de leurs adhérents.

À ce titre, deux associations de la commune ont fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle :

US REVENTINOISE

L'association a fait parvenir en Mairie une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation de son évènement caritatif « SOLIDAFoot » qui se déroulera du 04 au 09 juin 2025 et dont ce sera la trentième édition. Cette subvention permettra de financer la location d'un chapiteau pour accueillir les visiteurs et les bénévoles ainsi que diverses animations prévues pendant cet évènement.

AVSR BASKET

L'association a fait parvenir en Mairie une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation de son tournoi international de basket qui se déroulera du 18 au 20 avril 2025. Cette subvention leur apportera une aide pour financer les différents frais liés à l'organisation de cet évènement (repas, hébergement des joueurs et joueuses, frais d'arbitrage, ...).

Madame la Maire propose d'attribuer les sommes suivantes :

- US REVENTINOISE : 5 000 €
- AVSR BASKET : 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de **5 000 €** l'association « US REVENTINOISE » pour l'organisation de son évènement caritatif SOLIDAFoot,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de **500 €** l'association « AVSR BASKET » pour l'organisation de son tournoi international,

DIT que la dépense de ces subventions seront imputées sur les crédits inscrits au compte 65748 du budget 2025,

DIT que les associations devront fournir une justification de l'emploi de la subvention et un bilan de cet évènement,

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents y afférent.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 25 mars 2025



Madame la Maire
Edith RUCHON

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture